



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES Service Prévention

ETUDE DE DOSSIER CONSTRUCTIONS DIVERSES N° 2019/004339

Code:

D13600139

Site:

CENRALE PHOTOVOLTAIQUE PERPIGNAN

Adresse:

LIEU-DIT SAINT GENIS DES TANYERES

Commune:

PERPIGNAN

Dossier:

PC 13619P0186

Objet:

Construction d'une centrale photovoltaique au sol

Demandeur:

M. DE LAROCQUE LATOUR

Date d'instruction:

10/09/2019

Affaire suivie par :

Capitaine DELBART Guy

I - DESCRIPTION

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque de production électrique au sol au lieu-dit Saint Génis des Tanyères.

Les parcelles concernées sont la propriété de la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée; elles représentent une superficie totale de 7,94ha, mais la zone clôturée ne concernera que 4,79 ha. Le site d'implantation est occupé par un bassin de rétention appartenant au réseau de gestion des eaux pluviales de la ville.

Les panneaux seront répartis sur deux terrains situés à l'Est (2,8 ha) et à l'Ouest (2 ha) du boulevard Louis Noguère. Ces deux zones sont interconnectées entre elles par un tunnel en béton sous le boulevard, l'ensemble constituant le bassin de rétention de « Bel Air ».

L'accès aux terrains se fait par le chemin de Saint Génis des Tanyères pour l'entrée du bassin Est et par le chemin de Vives CR32 pour le bassin Ouest.

Les panneaux solaires seront de type fixe sur le bassin Est et de type « tracker » sur le bassin Ouest (permet de suivre la course du soleil).

L'ensemble des modules photovoltaïques, des onduleurs, postes de livraison et de transformation sera positionné au-dessus de la côte PHE des bassins fixées à 21,65m NGF.

Le parc solaire sera composé d'environ 4 928 modules photovoltaïques ayant une puissance unitaire de 315 Wc, soit une puissance totale d'environ 1,55 MWc.

Pour assurer la défense extérieure contre l'incendie, un réservoir incendie de 120m3 sera installé à l'entrée Nord du bassin est, mais la défense du bassin Ouest n'est pas mentionnée.

II - TEXTES APPLICABLES

Ce projet est soumis aux règles du Code de la Construction et de l'Habitation.